



**COE- séance du  
13 janvier 2011**

# Bilan des mesures en faveur de l'emploi des jeunes

**D** DÉLÉGATION  
**G** GÉNÉRALE  
**E** À L'EMPLOI  
**F** ET À LA FORMATION  
**P** PROFESSIONNELLE  
[www.emploi.gouv.fr](http://www.emploi.gouv.fr)

**Bertrand MARTINOT**

# Sommaire

- Eléments de contexte
- Bilan des mesures en faveur de l'emploi des jeunes :
  - Prévention et lutte contre le décrochage scolaire
  - Bilan des mesures du plan de relance pour l'emploi des jeunes (Volet 1 - avril 2009)  
*dont le plan de développement de l'alternance*
  - Bilan des mesures du plan de relance pour l'emploi des jeunes (Volet 2 - sept 2009)
  - Bilan de la mise en œuvre du CIVIS
  - Le contrat d'autonomie
  - La lecture de la performance :
    - Premiers éléments d'appréciation des dispositifs
    - Manager la performance des missions locales
  - Tous gagnants, pour accroître l'accès des jeunes à l'entreprise

# Les jeunes ciblés par la politique publique d'insertion professionnelle

## ▶ *En priorité, les jeunes sortis du système scolaire sans qualification*

Un constat à rappeler : leur nombre n'a cessé de baisser au cours des 35 dernières années

- En 1975, un quart des élèves d'une même génération interrompait ses études au collège ou en 1<sup>ère</sup> année de CAP-BEP  
... 35 ans plus tard, ils sont 6% ;
- La France a rattrapé une grande partie de son retard, mais le taux d'échec scolaire est resté stationnaire ces dernières années et la part de jeunes de faible niveau d'études reste supérieur à ceux des pays d'Europe du Nord et des Etats-Unis

*(Source : Etat de l'école, MEN-DEPP, 2010)*

# Des normes de qualification de plus en plus exigeantes

▶ **Allongement de la scolarité et élévation générale du niveau d'études ont accru les normes de qualification exigées sur le marché du travail...**

...Ce qui accentue les risques d'exclusion professionnelle, notamment en période de basse conjoncture :

- des 40 000 jeunes qui quittent encore chaque année le système scolaire sans un niveau de qualification reconnu ;
- des 140 000 jeunes qui sortent chaque année sans diplôme ;
- des 90 000 jeunes qui sortent chaque année de l'enseignement supérieur sans y avoir obtenu de diplôme.

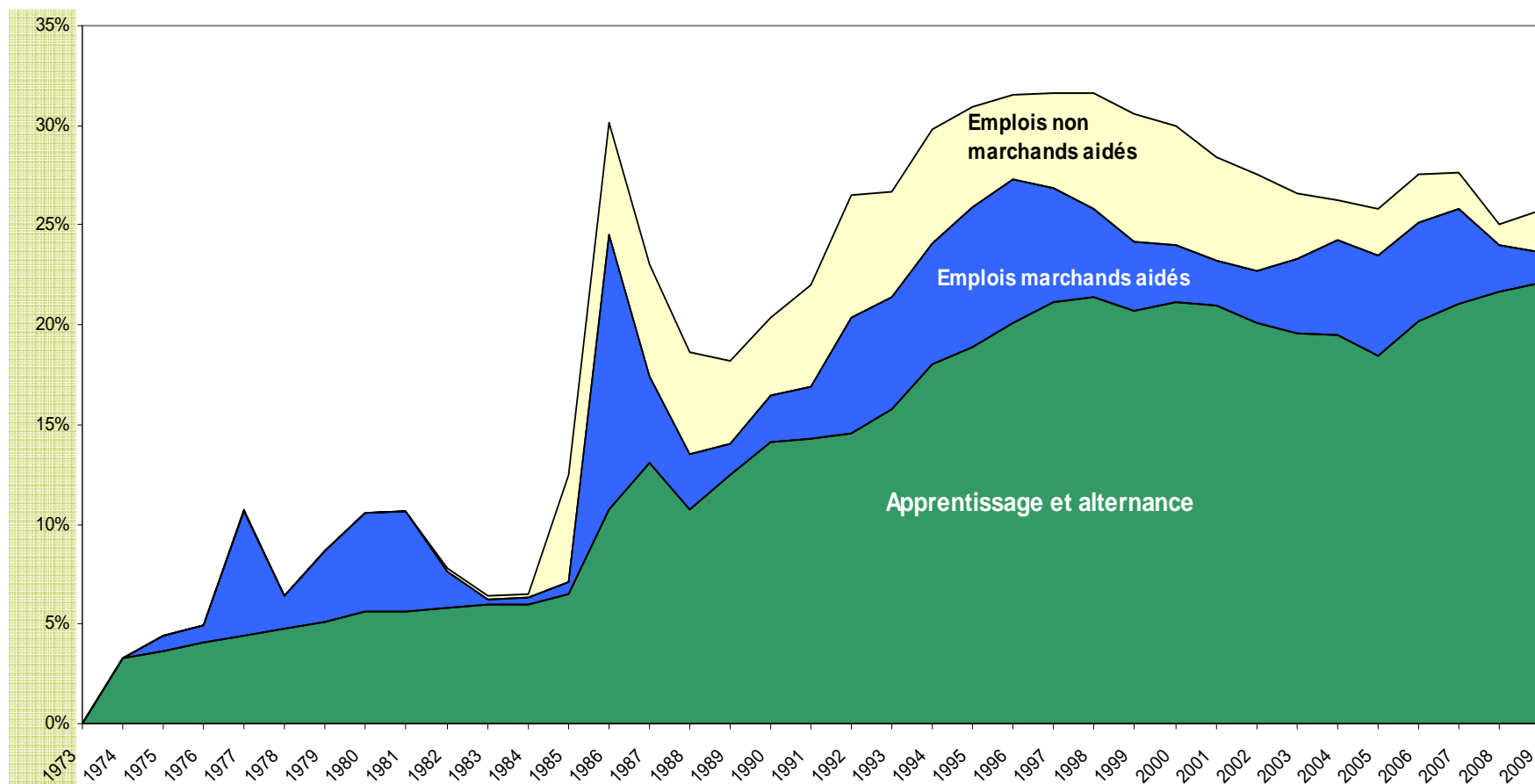
▶ **Or en France, le diplôme adresse un signal fort et durable et fonctionne comme un filtre à l'embauche.**

▶ Si une insertion professionnelle de ces publics était autrefois envisageable, le fonctionnement du marché du travail laisse aujourd'hui peu de chances aux sans diplôme et aux non qualifiés

## Fin 2009, plus d'un emploi sur quatre occupé par un jeune a bénéficié d'une aide de l'Etat

- ▶ Depuis la fin des années 70 et l'apparition du chômage de masse, les politiques publiques se sont largement développées. La part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans est passée de moins de 5 % au milieu des années 1970 à une valeur moyenne oscillant entre 25 et 30 % depuis le milieu des années 1990.
- ▶ Fin 2009 parmi les jeunes en emploi de moins de 26 ans, 26% étaient en emploi aidé (59% des non-qualifiés).
- ▶ Les emplois aidés prennent principalement la forme de contrats d'apprentissage et de professionnalisation (600 000 jeunes), d'emplois aidés du secteur marchand (42 000) et d'emplois aidés du secteur non marchand (56 000) (stocks fin 2009).
- ▶ Le poids de l'alternance augmente depuis 2006 pour atteindre 85% des emplois aidés fin 2009.

# Evolution de la part des emplois aidés occupés par les jeunes



Source : Dares, Insee,  
Champ : France métropolitaine



# Prévention et lutte contre le décrochage scolaire

- Les objectifs partagés par le ministère de l'EN et ministère de l'emploi :

## Education Nationale

- Répondre aux besoins individuels de chaque élève à tous les niveaux de la scolarité, **réduire les risques de décrochage ou d'abandon** en cours de scolarité et **mobiliser la communauté éducative pour combattre l'absentéisme.**

## Emploi

- Renforcer les actions de repérage des jeunes décrocheurs (décrochés) de la formation initiale et mettre **en place des coordinations locales** permettant d'organiser **une prise en charge et des réponses plus rapides** et mieux coordonnées des jeunes

- La méthode et premières avancées :

- mettre en place **des plates-formes départementales** de suivi et d'appui aux décrocheurs qui reposeront sur :
  - l'organisation opérationnelle d'**échange d'informations** prévu par la loi, entre SCONET SDO pour les établissements scolaires et PARCOURS 3 pour les missions locales : avis favorable donné par la CNIL le 02/12/10 ;
  - la clarification des critères de décrochage: publication du décret en cours ;
  - **le renforcement des coordinations** à des échelles pertinentes sur l'ensemble du territoire: nominations prévues de **5 coordonnateurs maximum par département.**

# Bilan des mesures du plan de relance pour l'emploi des jeunes (Volet 1 - avril 2009)

## Objectifs généraux

Soutien à l'entrée sur le marché du travail de 500 000 jeunes

## Objectifs et Mesures

### Favoriser l'accès des jeunes à l'emploi

50 000 CIE jeunes  
30 000 CAE passerelles  
Prescription des contrats aidés ouverte aux missions locales

### Développer l'alternance

320 000 entrées en apprentissage  
170 000 contrats de professionnalisation  
Conclusion des avenants 2009-2010 aux COM

### Renforcer l'offre de formation

12 000 places dans les écoles de la deuxième chance (E2C) d'ici fin 2010  
50 000 jeunes en contrat d'accompagnement formation (CAF)

## Les résultats en 2009 et 2010

- entrées en **CIE jeunes** :  
49 000 en 2009 et **55 000 en 2010**  
- entrées en **CAE jeunes** :  
94 000 en 2009 et **114 000 en 2010**

- entrées en **apprentissage** ;  
288 000 en 2009 et **287 400 en 2010**  
- entrées en **contrats de professionnalisation jeunes** :  
123 000 en 2009 et **123 600 en 2010**

- Avec 5100 places supplémentaires, l'offre E2C atteint 9 800 places à fin 2010, soit 82% de l'objectif ;  
**81 sites** dans 15 régions ;  
50 projets en cours.  
- **37 000 jeunes en contrat d'accompagnement formation au 10/12/2010**

Soit :  
**2009 : 554 000 jeunes aidés**  
**2010 : 591 000 jeunes aidés**



# Développer l'alternance

## Objectifs :

- **800 000 jeunes en alternance** en 2015 (stock) dont 600 000 apprentis
- **L'objectif de 800 000 jeunes permettrait de former** en alternance plus de 12% des 15-25 ans contre 7%, proportion fin 2010

## Dispositifs et données (flux annuels cumulés) :

- **Contrats d'apprentissage**, formation initiale en alternance
  - ✓ 288 000 entrées en 2009
  - ✓ 287 400 en 2010
- **Contrats de professionnalisation**, formation continue en alternance
  - ✓ 123 000 entrées en 2009
  - ✓ 123 600 en 2010

# Evolution des entrées en contrats d'alternance 2007-2010

Années	Contrats d'apprentissage	Evolution annuelle	Contrats de pro	Evolution annuelle
2007	278 000		143 600	
2008	299 000	+ 7 %	150 900	+ 5 %
2009	288 000	- 2,3 %	123 000	- 15 %
2010	287 400	stable	123 600	stable

• Source : Dares, France entière.

# Développer l'alternance (2)

## *Outils de développement :*

- 2<sup>ème</sup> génération de contrats d'objectifs et de moyens (COM) pour la modernisation et le développement de l'apprentissage en préparation (270 M€ attribués par an, en moyenne, au titre de la 2<sup>nd</sup>e section du FNDMA depuis 2006).
- Affectation de la recette de la surtaxe (67 M€ pour 2010) à la 2<sup>ème</sup> section du FNDMA  
=> principal levier de l'Etat pour développer et adapter l'offre de formation
- Programme exceptionnel du « grand emprunt » de 500 M€ pour moderniser l'appareil de formation (250 M€) et l'hébergement des alternants (250 M€)
- Les développeurs de l'alternance mandatés par différents réseaux (FPSPP/OPCA pour le contrat de professionnalisation; APCM/AFCI/CCCA-BTP pour l'apprentissage) pour promouvoir l'alternance auprès des employeurs  
=> près de 600 développeurs mobilisés jusqu'au 31 décembre 2011 et des retours encourageants en termes d'embauches de jeunes

# Développer l'alternance (3)

## *Pistes d'innovation :*

- **Inciter les jeunes à entrer en alternance:**
  - développement d'une offre d'hébergements adaptés à travers le grand emprunt (pôle de référence regroupant centre de formation et logement)
  - valorisation du statut de l'alternant (orientation positive vers l'alternance à tous les niveaux, accompagnement des faibles niveaux de qualification pour maximiser l'insertion professionnelle et la réussite d'un parcours de formation)
- **Inciter les entreprises à embaucher** notamment à travers une politique de quotas plus volontariste reposant sur un système simple de bonus/malus
- **Accroître le partenariat et la coopération** avec les régions et les partenaires sociaux (CPRDFP/COM Apprentissage).

## Bilan des mesures du plan de relance pour l'emploi des jeunes (volet alternance au 1<sup>er</sup> décembre 2010)

	<b>Exécuté 2009</b>	<b>LFI 2010</b>	<b>PLF 2011</b>
<b>Zéro charges apprenti</b>	<b>29 M€</b>	<b>55 M€</b>	<b>41 M€</b>
<b>Prime à l'embauche d'un apprenti supplémentaire</b>	<b>32 M€</b>	<b>36 M€</b>	<b>18 M€</b>
<b>Prime à l'embauche d'un jeune en contrat de professionnalisation supplémentaire</b>	<b>52 M€</b>	<b>145 M€</b>	<b>74 M€</b>

## *Résultats au 1<sup>er</sup> décembre 2010 :*

- **Mesure « zéro charge » apprenti pour les entreprises de plus de 10 salariés :**
  - ✓ 9 547 entreprises ont bénéficié de l'aide pour 33 125 embauches
- **Prime à l'embauche supplémentaire d'un apprenti (1 800 €) :**
  - ✓ 55 250 entreprises ont bénéficié de l'aide pour 66 840 embauches
- **Prime à l'embauche d'un contrat de professionnalisation ( de 1000 à 2000 €) :**
  - ✓ 37 806 entreprises ont bénéficié de l'aide pour 75 118 embauches



# Éclairage écoles de la 2<sup>ème</sup> chance (E2C)

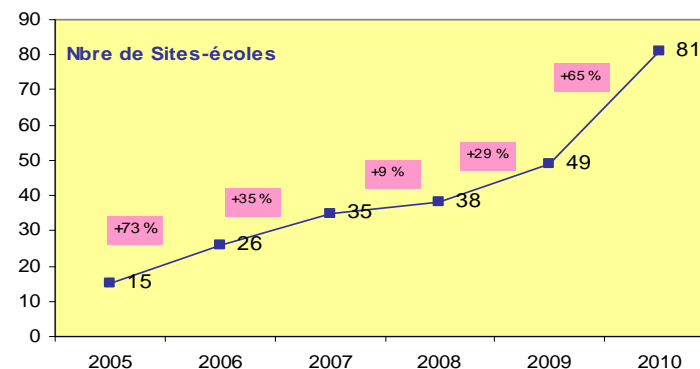
## Objectifs

- **Accroître le maillage territorial des écoles**, par une implication financière de l'Etat aux côtés des Régions (cofinancement à 1/3 du fonctionnement des E2C, sur la base de 5 300 € par place, hors investissement et rémunération)
- **Atteindre une capacité d'accueil de 12 000 places**

## Résultats (au 15 déc. 2010)

- **Couverture** : 25 écoles, 81 sites, 15 régions et 39 départements + 50 projets en cours
- **Capacité d'accueil** : près de 5 100 places conventionnées en 2009/2010 + offre initiale avant l'impulsion présidentielle  
= **potentiel d'accueil de près de 9 800 places**  
soit 82 % de l'objectif cible
- **Effectifs** : près de 7 700 jeunes à fin 2010 et plus de 10 700 en prévision 2011

- **Public** : jeunes 16 / 25 ans sans qualification professionnelle ou sans diplôme
- **Méthode** : parcours de formation individualisé (savoir de base et période en alternance)
- **Taux de sortie positive** : 59 % (emploi ou formation qualifiante) (données 2009)



- **Perspectives 2011 - 2013**
  - Poursuivre le développement des écoles (capacité et couverture)
  - Adapter le pilotage des écoles
  - Stabiliser la participation financière de l'État (convention d'objectifs)
  - Contribuer aux côtés des Régions au développement de l'offre de formation en termes de lisibilité (identification des coûts,...) et de qualité (label,...).

# Bilan des mesures du plan de relance pour l'emploi des jeunes (Volet 2 - septembre 2009)

## Objectifs généraux

Renforcer les moyens accordés aux missions locales, opérateur reconnu comme le « pivot de l'accompagnement » des jeunes en difficulté.  
Abondement des moyens d'intervention structurels

## Objectifs et Mesures

### Renforcer les moyens humains des missions locales

- 51 M€ pour mieux accompagner les jeunes dans le dispositif
- 200 000 jeunes entrant dans le dispositif
- Favoriser l'entrée en CIVIS des jeunes sous main de justice

### Renforcement de l'allocation CIVIS

- 35 M€ supplémentaires pour accroître le nombre de bénéficiaires
- augmentation des plafonds mensuels et annuel de l'allocation

### Renforcement du Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ)

- 16 M€ supplémentaires pour monter des projets ciblant en priorité la mobilité des jeunes pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi

## Les résultats en 2010 (provisoire)

### CIVIS

- Accélération des entrées CIVIS (+ 13% par rapport à 2009) : près de 200 000 entre janvier et la fin nov.
- Sorties en emploi en légère hausse en 2010 (34,5%) ; amélioration de l'accès à l'emploi en cours de parcours
- 880 recrutements prévisionnels : conseillers CIVIS, spécialisés sur le développement de l'alternance, des relations entreprises...
- 27 postes de référents « CIVIS justice » financés en 2010

### Allocation CIVIS

Au 30 novembre 2010, 191 570 jeunes ont bénéficié au moins une fois de l'allocation CIVIS pour un montant moyen de 169 euros (contre 154 866 jeunes pour 135 € au 30 novembre 2009).

### FIPJ

- Mobilisation sur des actions principalement dans le domaine :
- du renforcement des actions visant l'accès à l'emploi et de la professionnalisation des missions locales sur cet axe.
  - de la levée des freins à la mobilité : sensibilisation à la mobilité en lien avec le projet professionnel ; location de deux-roues ; financement et aide à la préparation du Code de la route et/ou de permis de conduire ; actions éducatives...

# La mise en œuvre du Droit à l'accompagnement vers l'emploi et le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) depuis 2005 (1)

► **Objectif** : Accompagner 800 000 jeunes vers l'emploi durable sur 5 ans (160 000 /an), notamment ceux sans qualification, ni diplôme.

## ► Résultats 2005-2010:

- A fin septembre 2010, plus d'un million de jeunes ont signé un CIVIS, dont 91% n'ont pas le bac et 50% sont de niveau infra V.
- 48 % (en cumul) des jeunes sortis sont en situation d'emploi ou de formation
- 34% des jeunes sortis accèdent à l'emploi durable
- **Effet de la crise à partir de 2008** : baisse de 10 points de la part des jeunes sortant en emploi.

## ► En 2010 :

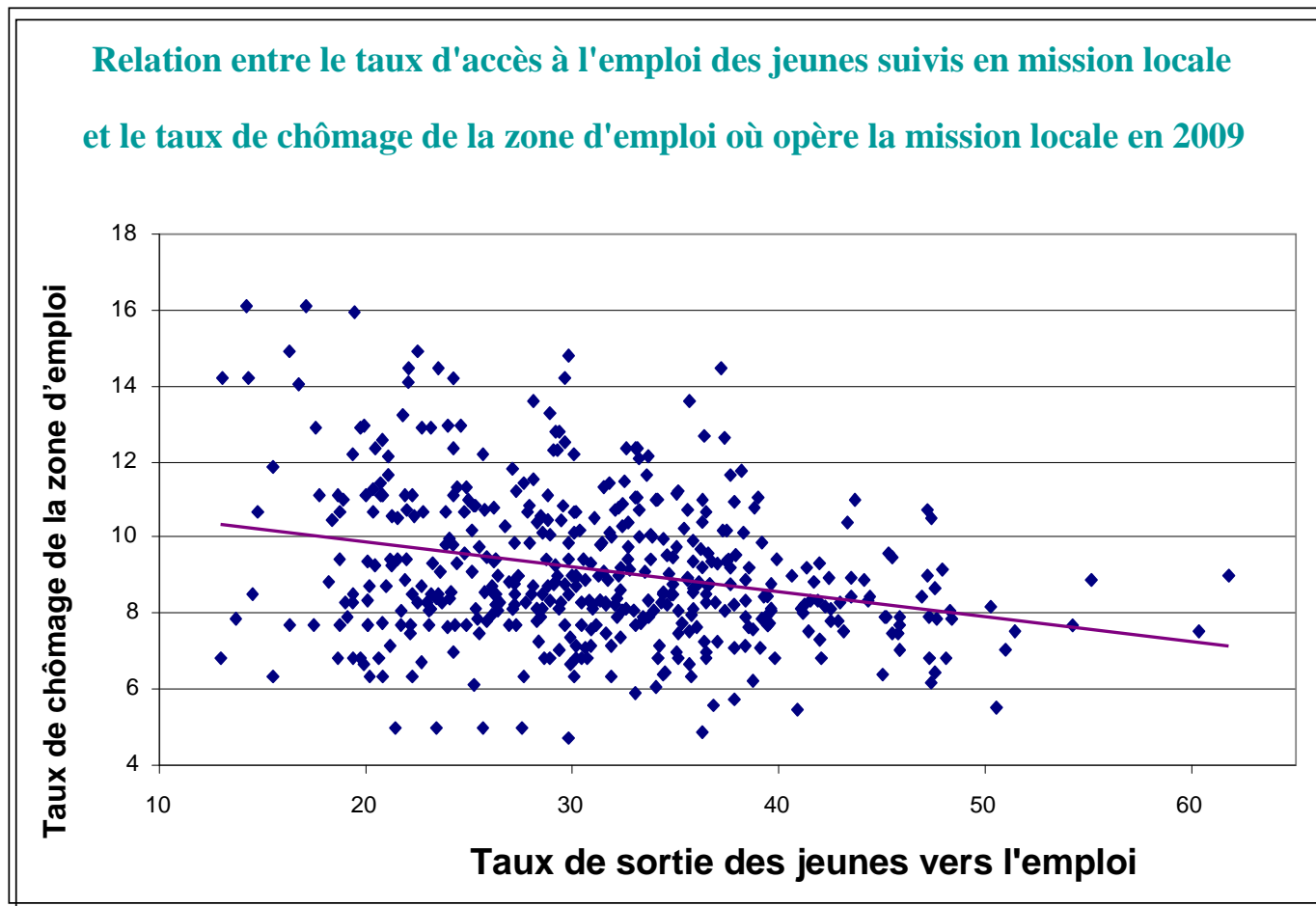
- 147 000 entrées à fin septembre, soit 13% de plus qu'en septembre 2009 (objectif 2010 : 200 000 entrées).
- 34,5 % des jeunes sortis de CIVIS accèdent à l'emploi
- 26 % des jeunes accèdent à l'emploi durable.
- 22% des jeunes présents, chaque mois, en CIVIS sont en situation d'emploi pendant leur parcours (contre 30% avant la crise)

## L'évaluation de la performance du CIVIS montre de grandes disparités entre les régions :

- Les taux de sorties en emploi varient selon les régions de **19,7%** à **57,9%**, dont :
  - taux de sorties en emploi durable : de **6,3%** à **47,4%**
  - taux de sorties en alternance : de **2,4%** à **12,2%**
- La durée moyenne des jeunes en CIVIS varie de **247 à 358 jours**
- La part des missions locales dans la prescription du CIE varie de **8% à 36%**
- Le nombre de jeunes sans proposition depuis + de 3 mois, hors situation d'emploi ou de formation (« *stock dormant* »), varie de **5,6% à 30,3%**.

# CIVIS : un million de jeunes accompagnés depuis 2005 (3)

Le taux de chômage de la zone d'emploi n'explique que très partiellement l'hétérogénéité des résultats



# Les réflexions en cours (4)

- **Au regard de ces disparités, et après analyse plus fine des éléments de contexte, il faut réfléchir à :**
  - réduire la durée des jeunes en parcours CIVIS (*un parcours plus court*),
  - réduire le nombre de jeunes sans proposition depuis + de 3 mois
  - augmenter le taux de sortie des jeunes en emploi, et notamment:
    - en emploi durable
    - en alternance
  - Améliorer la prospection des offres d'emploi auprès des entreprises et la prescription des CIE par les ML,
  - renforcer la professionnalisation des conseillers dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat,
  - détecter les ML les moins performantes et élaborer un plan d'action pour redresser la situation,
  - valoriser les ML les plus performantes et innovantes pour mutualiser les bonnes pratiques.



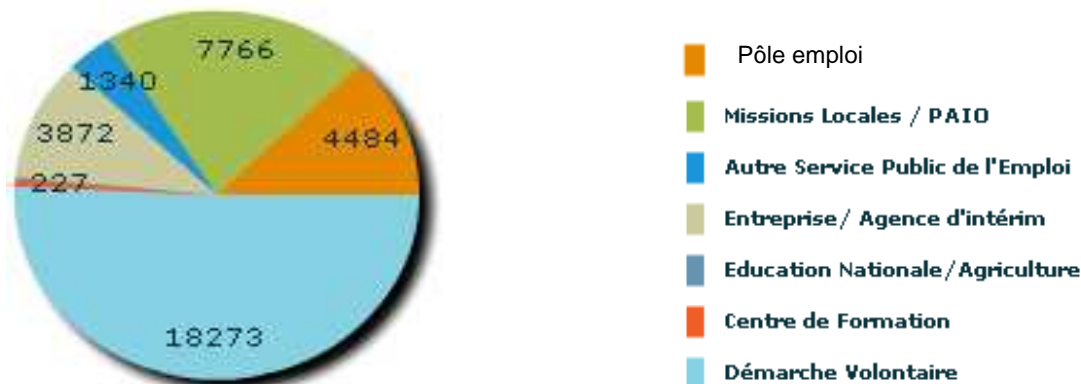
## Le contrat d'autonomie : un marché pour l'accès à l'emploi de 45 000 jeunes des quartiers (1)

- **Le public** : des jeunes de 16 à 25 ans, non connus ou peu ou mal suivis par le SPE
- **Les territoires** : les quartiers couverts par un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) dans 35 départements
- **Un objectif** : l'accès à une sortie positive (accès à un emploi durable, à une formation qualifiante ou à la création d'une entreprise)
- **La prestation** :
  - En trois phases :
    - Une phase de prospection des jeunes
    - Une phase d'accompagnement vers l'emploi, la formation ou la création d'entreprise (six mois, éventuellement reconductible une fois, douze mois maximum)
    - Une phase de suivi dans l'emploi (six mois)
  - Prévoit le versement d'une bourse de 300 € par mois pendant 6 mois et une enveloppe financière gérée par l'opérateur afin de lever les obstacles à l'emploi (problème de mobilité, logement...)
  - Prévoit une rémunération des prestataires aux résultats : 40% à l'entrée, 35% à la signature du contrat de travail par le jeune et 25% si le jeune est toujours en emploi.
- **La durée du programme** : trois ans (automne 2008- automne 2011)

## Contrat d'autonomie, les résultats (2)

- Au 31 décembre 2010, 36 000 contrats d'autonomie ont été signés
- Pour un coût unitaire de 4 300 €
- Avec un public conforme aux objectifs :
  - 65 % des entrants sont des jeunes qui se présentent spontanément ou ont été contactés directement par l'opérateur. Une proportion qui varie fortement selon les opérateurs : de 10 % à 75 % selon les prestataires et qui démontre à la fois l'implication du SPE et la réussite des opérateurs à aller chercher un public non ou mal pris en charge par le SPE
  - 49 % des bénéficiaires ont un niveau de formation infra V
  - 58 % des bénéficiaires sont de jeunes hommes

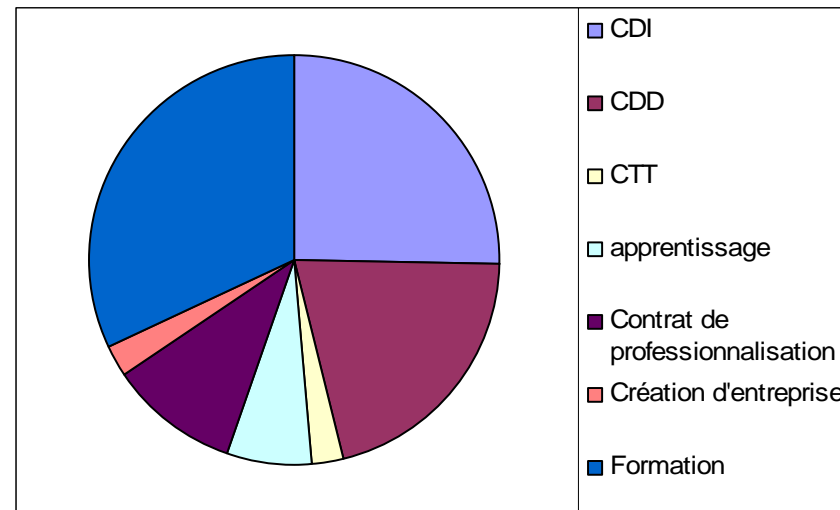
Origine des bénéficiaires



# Le contrat d'autonomie : les sorties positives (3)

- Au 31 décembre 2010, 23 800 jeunes sont sortis du dispositif, dont 10 000 jeunes pour accéder à une sortie positive soit 42 %, **avec une très forte dispersion selon les opérateurs : de 17 % à 65 %.**
- Pour les seuls sortants de 2010 le taux de sortie positive est de 46 %
- Dans 65 % des cas, les jeunes accèdent à un emploi durable dont 17 % à un contrat en alternance
- Dans 32 % des cas ils accèdent à une formation qualifiante

**Graphique : répartition des sorties positives par type de sorties**



# La performance comparée entre dispositifs

- **Quatre dispositifs** d'insertion de jeunes en difficulté ont été **confrontés** : *CIVIS, Contrat d'autonomie, CAE et l'EPIDE*
- **Des limites méthodologiques à l'exercice** ont été identifiées :
  - les publics ne sont pas homogènes
  - les contenus assignés aux dispositifs sont distincts (contrat de travail pour le CAE, contrat d'accompagnement pour les autres). Pour les dispositifs d'accompagnement la nature des prestations est très différente (encadrement en internat dans le cadre de l'EPIDE, allocation substantielle versée dans le cadre du contrat d'autonomie).
  - la difficulté de comparer le coût de l'accompagnement entre opérateurs, notamment quand ces derniers ne disposent pas de comptabilité analytique

# Sous ces réserves, quelques premiers constats

- **L'hétérogénéité des résultats du CIVIS ou du contrat d'autonomie** s'explique par une pluralité de facteurs propres aux structures et au contexte local dans lequel elles opèrent. En première analyse, on observe :
  - **une durée des parcours** variable pour un même dispositif,
  - **le taux de sortie en emploi durable** (généralement autour de 25% pour les 4 dispositifs) est une mesure assez réductrice. Cet indicateur pourrait être complété par des données « d'entrées en formation qualifiante », des données de « sorties en emploi non durable ».
- **Le CAE sans accompagnement** est coûteux et peu efficace
  - > C'est pourquoi l'Etat s'efforce de renforcer l'accompagnement pendant le CAE et de promouvoir les périodes d'immersion
- **L'EPIDE** est le dispositif le plus coûteux (23 140 € pour un parcours de 8 mois). Sa spécificité le rend toutefois peu comparable aux autres dispositifs.

# Améliorer la performance des missions locales

La contractualisation entre l'Etat et les ML doit permettre désormais de :

- mettre en perspective la capacité des missions locales à **optimiser les moyens qui leur sont alloués** (notamment pour le CIVIS) et les outils d'insertion qu'elles peuvent mobiliser, avec leurs **résultats**;
- **conduire un dialogue de performance** fondé sur une grille d'indicateurs partagés entre le Délégué et les DIRECCTE, les DIRECCTE et les unités territoriales de l'Etat, les unités territoriales et les missions locales ;
- Ces indicateurs de résultats prennent en compte le contexte local (marché du travail, publics...), l'activité des structures (dynamisme)





# « TOUS GAGNANTS »: accroître l'accès des jeunes à l'entreprise

## Un partenariat entre l'entreprise et les acteurs de l'emploi

### Constat:

- Intégrer un jeune en entreprise de faible niveau de qualification peut s'avérer parfois difficile, surtout pour une TPE et PME.

### Réponse:

- Un guide des **processus réussis d'accès des jeunes à l'emploi** « Tous gagnants » est proposé aux entreprises, en particulier TPE et PME pour répondre à leurs besoins en recrutement ou en qualification
- Ce guide est une boîte à outils adaptable en fonction des besoins des entreprises. Il présente des initiatives réussies d'intégration et de professionnalisation des jeunes développées par les entreprises, en partenariat avec les acteurs de l'emploi dans toute la France,
- Il vise une amélioration quantitative et qualitative des recrutements par le déploiement de ces initiatives.

Le guide est accessible sur le site [www.emploi.gouv.fr](http://www.emploi.gouv.fr)

